

## Temps présent

Grandes attentes  
**et petites annonces** p.2 - 3

LV : globalisation  
**et bac maison ?** p.4

Fissurer **le socle !** p.4

Réforme **du budget** p.5

La lutte **paie !** p.6 - 7



## Personnels

Greta: **délicieuse exploitation** p.8

Remplacement:  
**la valse des TZR** p.8

STI: **reconversion forcée** p.9

## Vie du SNES

Stages  
**de proximité** p.10 - 11

Qui **fait quoi ?** p.12

## é d i t o

Faute de moyens débloqués par le nouveau gouvernement pour le second degré, la rentrée est extrêmement difficile dans de très nombreux établissements. Le changement à venir? Entre les annonces d'un plan de rigueur massif et la volonté de la nouvelle majorité d'entériner le nouveau traité européen, **les perspectives sont pour l'instant peu réjouissantes pour l'éducation comme pour tous les services publics.**

Face au nouveau traité européen concocté par N. Sarkozy et A. Merkel, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent, socialistes, écologistes, front de gauche, pour exiger un débat national. Les enjeux sont de taille: outre les questions économiques, il s'agit de respect de la démocratie, de la souveraineté des peuples et des nations, des choix économiques et sociaux, des politiques qu'ils souhaitent, ou ne souhaitent pas, mettre en œuvre.

Le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance de l'Union économique et monétaire (TSCG), non renégocié, et que le président de la République refuse (pour l'heure) de soumettre au débat national et au vote populaire, confirme non seulement les précédents traités européens, mais **instaurerait l'austérité permanente et le contrôle strict de commissaires européens non-élus sur les décisions des parlements nationaux**: la mesure emblématique du TSCG est l'engagement irrévocable à respecter «la règle d'or», c'est-à-dire l'interdiction d'avoir un déficit «structurel» supérieur à 0,5% du PIB sous peine de sanctions automatiques... financières! Double peine donc, non seulement les Etats seraient contraints de réduire leurs dépenses (l'équivalent de 87 milliards d'euros pour la France), mais en plus ils paieraient une amende. Triple peine si on ajoute les «réformes structurelles» (retraites, flexibilité, salaires, etc.) qui seront imposées par les idéologues libéraux et leurs institutions. On peut déjà mesurer en Grèce, au Portugal, en Espagne ou en Italie les conséquences de telles orientations. **C'est l'austérité générale imposée qui enfonce encore plus les pays dans la crise.**

Comment accepter l'interdiction de mettre en place une politique de relance en cas de ralentissement économique? Comment mener une politique d'emploi, de revalorisation salariale, de développement et d'amélioration des services publics d'éducation, de santé, de culture, dans le cadre d'une austérité renforcée? Comment ne pas comprendre qu'une dépense puisse être un investissement sur le long terme, comme c'est bien souvent le cas pour celles concernant l'Éducation nationale ou les services publics, et donc qu'elle ne puisse être financée simplement par les seules recettes du moment? Ou faut-il déjà lire dans la poursuite des suppressions de postes dans tous les ministères «non-prioritaires», afin de compenser les créations dans l'Éducation, la Justice ou la sécurité, les prémices d'application de la «sacro-sainte» règle de l'équilibre budgétaire?

«*Que vous soyez pour ou contre ce traité, ne privez pas les Français d'un débat auquel ils ont droit. Exigez du président de la République qu'il soumette le traité de Lisbonne à référendum.*». Ainsi parlait JM. Ayrault en 2008 à l'Assemblée... Et le TSCG, il ne mérite pas d'être débattu?

Allons-nous nous laisser déposséder non seulement du débat indispensable, mais aussi de la possibilité de dire notre choix pour une autre Europe? **Le SNES-FSU de l'académie de Lille a décidé de s'inscrire dans la campagne d'information, les mobilisations réclamant un référendum, et appelle notamment à participer à la manifestation nationale du 30 septembre.**

# Urgent ! Cause destruction de l'Education, cherche changement. Pas sérieux, s'abstenir.

PAR KARINE BOULONNE

**Les jeux de mots usant et abusant du slogan présidentiel ont rythmés ces 4 derniers mois ; ils traduisent l'attente par rapport au changement promis et, dorénavant, la légitime déception de ne rien voir arriver ou presque.**

## 2011... 2012, même punition ?

**A**insi, dans l'académie de Lille, la rentrée 2012 est la copie quasi conforme de la rentrée 2011... en pire :

- **effectifs élèves en hausse**, y compris en ZEP / RRS ; regroupements anti-pédagogiques, notamment en langue.
- **manque de TZR** dans les disciplines générales (Anglais, Maths...), en technologie, en SEGPA, avec pour corollaires des envois hors disciplines (physique en maths, STI en technologie sans respecter pour ces derniers les décisions du tribunal administratif), difficulté à trouver des enseignants sur la zone Hainaut-Cambrésis ou sur la côte. On embauche déjà des contractuels.
- **affectations sur 2, 3 ou même 4 établissements**, y compris sur des communes distantes.
- **pressions** pour faire accepter des heures supplémentaires (chantage aux dédoublements, à la majoration de service pour effectifs faibles appliquée dans l'académie), ces pressions s'exerçant même sur les stagiaires.
- **baisses de subventions**, que ce soit pour les

fonds sociaux ou les crédits pédagogiques, qui conduisent des collèges du Pas de Calais à ne pas pouvoir acheter les manuels de 3<sup>ème</sup> malgré de nouveaux programmes et de nouvelles épreuves au brevet.

- **poursuite du démantèlement** et des fusions des CIO, dégradation continue des conditions d'exercice des COPSYS qui pourront difficilement recevoir les familles dans les 4 m<sup>2</sup> qui leur sont octroyés depuis qu'ils sont assimilés à des personnels itinérants. *Voir le communiqué de presse sur le site du Snes.*
- et... non, c'est pas vrai ? A l'heure où nous écrivons, même rectrice !!!!!????!!!



Certes, techniquement parlant, la rentrée 2012 est encore celle orchestrée par Luc Châtel. Mais aucune rupture, aucun changement avec la politique menée par le gouvernement précédent : rien sur la suppression du dispositif ECLAIR, du livret de compétences, mesures pourtant attendues et sans aucun coût, rien sur la journée de carence, rien sur les réformes massivement contestées (celles du lycée, du bac avec

l'introduction massive de contrôle continu, de la voie technologique, du socle commun et de la voie professionnelle, avec des résultats désastreux au baccalauréat pour cette dernière) ; un ultimatum est même adressé aux professeurs de STI issus de 42 disciplines différentes et qui doivent opter avant le 15 octobre pour un des 4 nouveaux champs disciplinaires, ou pour la technologie collège... Et pour l'instant le nouveau gouvernement a maintenu en poste la rectrice de Lille, dont le bilan depuis 2010 et le refus du dialogue social sont pourtant sans appel. Elle maintient d'ailleurs à la rentrée 2012 ses initiatives de l'an dernier, comme « l'heure supplémentaire gratuite » pour cause de dédoublements. Le gouvernement a également promu au ministère l'ancien IA du 62, responsable de la suppression de l'allemand dans des collèges (retirant aux élèves le droit de choisir leur 2<sup>ème</sup> langue vivante).

## 2011... 2012, même combat !

**Il est donc clair que pour obtenir le changement promis, nous devons nous mettre en ordre de bataille en mobilisant les personnels pour :**

- **interpeller publiquement le ministre sur la nécessité d'élargir le débat sur la loi d'orientation**, chantier dont l'ambition imposait qu'il soit ouvert à l'ensemble de la profession et que les échanges soient facilités par l'instauration de demi-journées banalisées. Le SNES-

## La lutte paie... Raison de plus pour la poursuivre !

### STAGIAIRES

Le 5 juillet, annonce dans le BO d'une décharge de 3 h pour les stagiaires enseignants et de 6 h pour les stagiaires CPE et documentalistes, mais accordée sous condition (les lauréats des concours internes en sont quasiment tous exclus) et difficilement applicable quand le stagiaire est le seul représentant de sa discipline dans l'établissement (il est alors soumis à des pressions, un chantage à la validation pour accepter des heures supplémentaires). Cette décharge est cependant insuffisante et nous

devons poursuivre pour en obtenir davantage. Il faut également obtenir la suppression de l'exigence du CLES (diplôme dans une langue étrangère de niveau B2) et du Ci2e (certification informatique et internet) lors de la titularisation (d'autant que le rectorat de Lille entend que la formation de plusieurs centaines d'euros se fasse aux frais des stagiaires !).

### ÉVALUATION DES PERSONNELS

Fin août : abrogation officielle du décret sur l'évaluation, là encore suite à la lutte que nous

avons menée tout au long de l'année scolaire. Il faut rester vigilant sur ce dossier qui pourrait revenir rapidement.

### POSTES AUX CONCOURS

Annonce de l'augmentation du nombre de postes aux concours de recrutement, sans que ne soient posées la question des pré-recrutements indispensables pour assurer la démocratisation au sein de la profession, ni la question de la forte perte d'attractivité de nos métiers auprès des étudiants.

FSU élabore à cet effet des cahiers revendicatifs (voir site et envoi aux S1) pendant le mois de septembre, afin d'assurer la réussite des États-Généraux du 2<sup>nd</sup> degré le jeudi 25 octobre et permettre de porter efficacement la voix des collègues. Il conviendra ensuite de peser dans les négociations sur les décrets consécutifs à l'adoption de la nouvelle loi d'Orientation.

• **traduire ces revendications dans le budget 2013**: les 20 000 postes aux concours ne sont que le remplacement des départs en retraite de l'année en cours, ils ne compensent donc pas les 80 000 suppressions de la RGPP. Ils ne permettent pas non plus d'améliorer les conditions de travail, alors que le nombre d'élèves arrivant dans le secondaire va connaître une hausse sensible. Le budget 2013 doit aussi concerner l'augmentation des crédits de fonctionnement.

- **mener la réflexion sur les rythmes scolaires** et ne pas se laisser dessaisir de ce dossier par les fédérations de parents d'élèves et le ministère, dont l'objectif essentiel semble être de raccourcir les vacances d'été.
- **se mobiliser avec l'ensemble des salariés public/privé**: lors de la grande conférence sociale de juillet, le patronat a lancé une nouvelle offensive en faveur du capital et au détriment des revenus du travail. Il prétend en effet exiger une diminution du coût du travail et remettre en cause le financement de la protection sociale en proposant de transférer 30 à 50 milliards d'euros de cotisations sociales vers l'impôt à travers l'augmentation de la CSG. La CFDT approuve (!) et la CGT reste floue. Le SNES et la FSU doivent prendre leurs responsabilités pour s'opposer à cette énième attaque du patronat contre le monde du travail.

Les résultats aux élections professionnelles de 2011 qui ont confirmé la représentativité du SNES-FSU ne peuvent suffire pour que nous soyons entendus sur tous ces dossiers. L'établissement d'un rapport de force passe aussi par la mobilisation de la profession pour peser sur les décisions gouvernementales. La hausse des recettes de l'État, une meilleure répartition des richesses et la contestation d'au moins une partie de la dette doivent constituer le socle de nos revendications. Ce n'est que dans ce cadre que nous pourrions porter haut et fort nos exigences en terme de créations de postes (dans l'Éducation nationale comme dans le reste de la Fonction publique) et l'augmentation du salaire des fonctionnaires à travers la hausse du point d'indice. La FSU doit être à l'initiative d'une réunion de l'intersyndicale Fonction publique pour organiser une mobilisation dans la période du vote du budget.



**Jeudi 9 août, plusieurs centaines de policiers se déployaient pour démanteler deux campements Roms (200 personnes) sur Hellemmes et Villeneuve d'Ascq.**

Aucune solution n'ayant été proposée auparavant, les familles se retrouvaient le plus souvent sans caravanes (celles-ci ont, pour beaucoup, été envoyées à la fourrière) et donc sans endroit où se loger. Parmi les Roms, se trouvaient des personnes âgées et des enfants en très bas âge (un nourrisson de 4 jours!)

Il est important de rappeler ici la promesse du candidat Hollande réaffirmée par le président quelques jours avant l'évacuation: "lorsqu'un campement insalubre est démantelé, des solutions alternatives [doivent être] proposées".

Force est de constater que le président n'a pas été entendu: refus catégorique de la municipalité de Villeneuve d'Ascq de trouver

## Droits et libertés

une solution d'urgence et silence radio de Lille Métropole Communauté Urbaine. Quelques familles ont trouvé ici ou là des terrains de fortune où installer les caravanes restantes ou les tentes achetées par les bénévoles. D'autres ont trouvé refuge, provisoirement, à la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités) puis sur le pourtour de l'église du Faubourg de Béthune où elles se trouvent toujours.

En outre, en cette rentrée des classes, cette précarité accrue fait craindre une déscolarisation importante des enfants.

Devant la pression (de nombreux bénévoles ont porté secours aux Roms, un rassemblement de 200 personnes s'est tenu le 28 août), Martine Aubry a pris plusieurs engagements, notamment trouver une solution immédiate de relogement pour les 200 Roms évacués et organiser une conférence régionale pour reloger les quelques 3000 Roms vivant sur LMCU.

Aux dernières nouvelles, seuls deux terrains ont été trouvés loin de la métropole (Cyssoing et Bauvin).

Le SNES et la FSU ont vivement réagi à ces pratiques qui ne font que déplacer le problème en augmentant la souffrance des Roms. Nous sommes tout à fait conscients de la gêne occasionnée pour des riverains par ces campements qui s'apparentent à des bidonvilles. C'est pourquoi nous demandons qu'une réelle concertation soit organisée pour trouver des solutions pérennes et acceptables par tous pour l'intégration des Roms dans notre société.

Didier Costenoble

## Langues vivantes

## Poursuite de la déréglementation

PAR CATHERINE PIECUCH ET MARILYN SHIRLEY

**Toujours pas de changement en vue concernant la situation de l'enseignement des langues vivantes de même que celle des LV au bac 2013!**

**L**a circulaire de rentrée n'a pas été abrogée: elle recommande l'expérimentation de la globalisation de l'horaire LV (1+2) au gré des desiderata des collèges (684 heures en tout sur l'ensemble du cursus 6<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>), et son corollaire l'annualisation des services. En cette rentrée, peu de remontées indiquent que cette globalisation s'est mise en place: on ne devrait pas atteindre les 10% visés par le Ministère, les collègues s'opposant fortement à cette nouvelle attaque. La vigilance est cependant toujours à l'ordre du jour. Le ministre de l'éducation nationale recommande aussi la poursuite de la mise en place des groupes de compétences, ce qui est une atteinte inacceptable à la liberté pédagogique des équipes de langues, d'autant plus que cette « pédagogie » est loin

d'avoir montré son efficacité. A quand un bilan sérieux de ce dispositif que l'on veut à tout prix nous imposer?

Dans l'académie, la diversification est toujours en ligne de mire: plus de 25 collèges du Pas-de-Calais ont « découvert » en juin la suppression de la LV2 allemand alors que les moyens avaient été accordés en février. Alors que l'Allemagne est le premier partenaire économique de la France, des centaines d'élèves du Pas-de-Calais se voient privés d'abord de choix et ensuite de perspectives d'études et d'insertion professionnelle. La lettre que nous avons adressée à M. Ayrault (et que vous trouverez sur le site du snes de Lille) est toujours sans réponse à ce jour.

Le bac 2013 enfin ne peut se dérouler en l'état: il introduit une dose massive de Contrôle en Cours de Formation, avec une évaluation à l'interne, sur des sujets élaborés par les collègues eux-mêmes. Où va-t-on? Vers une dénaturer

du bac comme examen national, anonyme, premier grade universitaire! Le bac STG de 2009 avait ouvert la brèche, le bac 2013, toutes séries confondues, fissure tout l'édifice. Il permet aussi au marché privé des certifications de s'engouffrer un peu plus. Il est grand temps que cela change: il faut un moratoire des épreuves de LV pour le bac 2013. Il y va non seulement de l'avenir des langues en France, mais aussi du bac et de la laïcité, sans oublier la lutte contre les inégalités. Le SNES appelle donc à alerter les collègues de langues et des autres disciplines, à signer et faire signer la pétition nationale SNES/APLV et à faire voter au premier CA une motion LV en ce sens. Vous trouverez sur le sites toutes les références et liens nécessaires.

Pétition nationale:

[www.snes.edu/petitions/index.php?petition=24](http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=24)

Affiche nationale:

[www.snes.edu/Action-contre-les-modalites-du-Bac.html](http://www.snes.edu/Action-contre-les-modalites-du-Bac.html)

Modèle de motion: [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)

## Ecole du socle

## Fondations minées

PAR JEAN-FRANÇOIS CAREMEL

**Refonder l'école? C'est l'objet de la concertation surprenante (en vase clos, au milieu de l'été) lancée par le ministre. Problème: on semble plutôt se diriger vers une simple « reconstruction » sur le même... socle.**

**L**e gouvernement a lancé en juillet un dispositif de « refondation » de l'Éducation Nationale, sous-tendu par une concertation qui n'en est pas une, puisqu'elle n'est pas organisée au niveau des établissements. Pourtant, la future Loi d'orientation se prononcera bien sur le devenir du collège, souvent décrit comme le « grand corps malade » du système éducatif, avec le risque de renforcer les logiques qui, depuis plusieurs années, tendent à détacher le collège de son débouché naturel, le lycée, pour en faire un simple prolongement du Premier Degré... Sans que les élèves les plus fragiles puissent en espérer un meilleur sort. De nombreux rapports (Grosperin, Carle, Haut Conseil de l'Éducation, Cour des Comptes...)

préconisent depuis 2010 de revoir l'architecture du collège pour le rapprocher de l'école élémentaire, et de construire une « école du socle commun » couvrant la scolarité obligatoire de la maternelle à la 3<sup>ème</sup>.

Une proposition de loi déposée en février dernier par 5 députés UMP (dont J. Grosperin) vise à créer, à titre expérimental, des « établissements du socle commun », mais certains projets ont déjà fleuri ici ou là dans le cadre du droit à l'expérimentation ouvert par l'article 34 de la loi Fillon.

La mise en œuvre de cette « École du Socle » s'appuie sur la logique du socle commun et des compétences (loi Fillon sur l'École de 2005), qui a dicté ces derniers mois un certain nombre d'expérimentations lourdes de menaces pour nos métiers, et pour la réussite des élèves:

- Sous la pression d'inspecteurs du primaire, certains collèges ont accueilli dans leurs murs des stages de remise à niveau, rebaptisés pour l'occasion « PPRE-passerelles ». Objectif: créer

les conditions favorables à l'intervention de Professeurs des Écoles en collège, au nom de leur « expertise » en matière de compétences.

- Dans le Pas-de-Calais, le Directeur Académique a voulu utiliser les PPRE pour amener des Professeurs des Écoles spécialisés à intervenir toute l'année scolaire en collège. Il s'agit ainsi de faire d'une pierre deux coups: « compléter » le service de Professeurs des Ecoles victimes d'une fermeture de section, tout en expérimentant la confusion des statuts des Professeurs des Écoles et des Professeurs de Lycée et collège...

Or, ce directeur académique a été nommé conseiller auprès du nouveau ministre, et ce dernier, après avoir dans un premier temps critiqué la notion de socle... vient de commander à la DGESCO un nouveau livret de compétences, plus « simple »...

Plus que jamais, la consigne du SNES de refuser de remplir le LPC, ou de valider les items en bloc, doit donc être à l'ordre du jour, afin de signifier au nouveau gouvernement le collège ambitieux et démocratique que nous voulons.

# Budget des établissements

## Un changement technique... très politique

PAR FREDERIC BRESSAN\*

**Réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC pour les intimes) : vous n'allez pas tarder à entendre parler de cette réforme de la présentation du budget dans votre établissement. Officiellement, il ne s'agit que de simplifier et de rendre plus "transparent" le budget de chaque établissement (EPLÉ). Dans les faits, il s'agit surtout de se mettre en conformité avec la - très libérale - Loi organique relative aux lois de finance (LOLF).**

Le changement sera assez radical. Il va falloir oublier presque toute l'ancienne nomenclature comptable valable jusqu'au 31 décembre 2012, puisque les chapitres budgétaires (A1, R2, J1, ...) tels qu'on les a connus, disparaissent.

### La nomenclature change, l'organisation aussi

Il y aura un budget principal et des budgets annexes :

**Dans le budget principal, trois services généraux** (toutes les dépenses y seront recensées, quelle que soit l'origine de leur financement) :

- 1/ **administration et logistique** (ALO) qui reprendra les anciens chapitres B (viabilisation), C (maintenance, contrats) et D (charges générales).
- 2/ **activités pédagogiques** (AP) qui reprendra les anciens chapitres A1, J1, J31, N3, R4. A noter, la fusion en un seul et même chapitre de l'enseignement général et de l'enseignement technique.
- 3/ **vie de l'élève** (VE) qui reprendra les anciens chapitres F, J38, J4, J6, N1, N2. Cela concernera les diverses aides (fonds sociaux, aides des collectivités) et les subventions spécifiques (CESC, fonds de vie lycéenne).

Il pourra aussi y avoir un ou plusieurs services spéciaux pour la gestion d'activités particulières distinctes de celles exercées à titre principal. Un service est pré-défini (les bourses nationales), un autre est dit « d'opportunité » (la restauration et l'hébergement), d'autres seront créés en fonction des « spécificités locales », selon les besoins.

A coté de ce budget principal, il sera possible (à l'initiative de l'EPLÉ) d'ajouter des budgets annexes pour la gestion des activités accessoires nécessitant de tracer des opérations d'investissements (GRETA, CFA, mutualisations). Ces budgets annexes ne seront pas intégrés dans le budget principal de l'établissement support. Les fonds de réserve qui étaient autrefois répartis en plusieurs services (service général, enseignement technique, service annexe d'hébergement, etc) seront désormais fondus en un unique fonds de réserve de l'établissement.

**A savoir :** devant la lourdeur et la difficulté de la tâche, une période de « mansuétude » de la part des autorités de contrôle sera accordée pour permettre aux équipes de direction des établissements d'assimiler la réforme et d'abandonner progressivement les anciennes pratiques. Il sera difficile pour les établissements d'aller jusqu'au bout de la logique de la réforme dès la première année.

### La RCBC, un simple changement d'habillement ?

Un des objectifs majeurs de cette réforme serait de faire des économies en permettant de s'approcher du chiffrage réel du coût d'une formation précise et de rendre compte quasi instantanément de l'utilisation des subventions et des moyens attribués à l'établissement. Et pour permettre un meilleur contrôle du suivi des objectifs, le logiciel de comptabilité GFC sera d'ici deux à trois ans mis sur intranet et permettra donc une lisibilité immédiate pour les autorités académiques et dans une moindre mesure pour les collectivités territoriales. La contrainte par la "transparence".

A ce titre, la « masse financière » (rémunérations) des personnels de l'établissement figurera au budget de l'établissement (jusqu'à présent, on se contentait d'un modeste récapitulatif des emplois). On se demande ce qui justifie une telle publication (en quoi la connaissance des salaires des fonctionnaires d'Etat est-elle utile aux discussions du budget d'un EPLÉ ?) et quelle utilisation pourrait être faite d'une liste où figureraient :

- les personnels d'état (chargés de l'enseignement/formation, des secteurs éducation/santé/social ou encore assurant des fonctions d'en-

cadrement/ administration/ financière)

- les personnels des collectivités territoriales (entretien et maintenance, restauration et hébergement)
- les personnels de l'établissement (contrats aidés)

### Le retour des COM... par la fenêtre !

Mais il s'agit surtout de favoriser l'autonomie des établissements (la nomenclature pourra être « maison », rendant difficile la comparaison entre EPLÉ), dans le cadre d'objectifs puisque le budget serait élaboré en tenant compte, notamment, **du projet d'établissement, du contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique**, en plus des orientations et objectifs fixés par la collectivité de rattachement déjà prévus par la loi.

Cet ajout pourrait aboutir à imposer une présentation directive du budget et donc une perte d'autonomie et un recul des prérogatives du CA. La contrainte par l'autonomie.

On retrouve donc les COM (contrats d'objectifs et de moyens) que nous combattons, qui pourraient être appliqués cette fois au budget. Avec quelles conséquences si les objectifs ne sont pas atteints ? L'EPLÉ conserve malgré tout une autonomie en matière financière, les membres du CA sont amenés à délibérer sur le budget de l'établissement pour l'année civile à venir, le vote portant sur l'ensemble du budget (recettes donc subventions – et dépenses).

Avec la RCBC, le ministère et les services académiques se voient donc dotés d'un magnifique outil de contrôle des activités des établissements et de leurs coûts. On pourra « enfin » évaluer les coûts de la politique pédagogique d'un établissement (qu'on pourra d'ailleurs rapprocher d'autres paramètres comme les résultats par exemple). Un bel outil pour mesurer "l'efficacité" de chaque établissement, après une "efficacité" mesurée par les COM.

\* gestionnaire en lycée, membre du bureau académique du SNASUB-FSU.

## Echos des établissements

# Mobilisations victorieuses

PAR GRÉGORY FRACKOWIAK

Les politiques libérales, avec lesquelles il est urgent de rompre, font toujours des ravages incommensurables dans les établissements tant sur la scolarité des élèves que sur les conditions de travail des personnels. Leurs effets sont ressentis âprement par le manque de moyens et le développement d'un management local de moins en moins respectueux des personnels, obsédé par les chiffres et la casse des valeurs de la profession. Dans ce contexte, une des forces du SNES réside dans sa capacité de mobilisation des personnels, dont il connaît parfaitement les problèmes et les attentes. Face à la violence des attaques, la mobilisation des personnels dans les établissements démontre qu'il est possible de faire reculer les politiques antisociales.

### Gravelines : dresser la digue des moyens

Fermeture de la 6<sup>ème</sup> SEGPA, suppression de la LV2 allemand, refus d'ouvrir une nécessaire 4<sup>ème</sup> supplémentaire, menaces sur la LV2 italien, la bilangue et la section euro-espagnol ! Devant une telle hécatombe, les enseignants du collège Curie de Gravelines ont maintenu la pression sur les instances de février à juin 2012 sans discontinuer : double rejet du TRMD en CA, manifestation de 200 personnes le samedi 24 mars, audiences à la direction académique le 21 février et le 15 juin, courriers multiples, manifestation toutes les semaines avec parents et élus le vendredi matin, enfin une grève suivie à 98% le 21 juin ! Alors que lors de la première audience ils s'étaient entendu dire « vous n'aurez rien », grâce à ce combat incessant, la section SNES et les collègues obtiennent l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup>, le maintien de la section euro espagnol, de la bilangue et de l'italien en LV2.

### Libercourt : front solidaire contre la précarité

A l'extrême fin du mois de juin, les personnels du collège de Libercourt découvrent que la direction commence le recrutement d'AED sans que ceux en place ne soient informés d'un quelconque non renouvellement. Immédiatement, une très large majorité des personnels en service (3 AED sur 4 ; la CPE ; 12 professeurs sur 16) décide de ne pas prendre les élèves. Reçus par la seule Principale adjointe, ils n'obtiennent aucune explication si ce n'est que l'un des contrats ne serait pas prolongé pour cause de départ en congé maternité. Dans sa grande générosité, la direction envisage de proposer un nouveau contrat après le congé maternité !

Devant un tel mépris des personnels précaires, les collègues se mettent en grève. Lorsqu'ils sont finalement reçus par le Principal, celui-ci annonce qu'il n'y aura pas d'entretien avec les AED parce que ceux-ci seront accompagnés par un représentant syndical ! AED, CPE, enseignants ne reprennent pas le travail et demandent immédiatement à la direction académique de se rendre sur place car ils refusent que la direction, qui ne sera plus sur l'établissement en septembre, choisisse la future équipe de vie scolaire sans consulter ceux qui travailleront avec elle, à commencer par la CPE. Au renouvellement de professeurs et de l'équipe de direction, s'ajouterait celle de vie scolaire, ce qui accentuerait l'instabilité dans un collège déjà difficile. Par la grève, ils refusent l'arbitraire de la direction et montrent leur soutien aux assistants d'éducation. Les procédés qui jouent sur les dates de contrats afin de ne pas payer les congés maternité sont intolérables et sont la démonstration ultime qu'il faut combattre la précarité.

Le lendemain matin, un inspecteur vie scolaire se déplace et reçoit une délégation de grévistes composée d'enseignants et d'AED. Malgré des pressions multiples, les collègues décident de ne pas reprendre le travail tant que des entretiens avec les AED et les représentants syndicaux, enfin acceptés, n'auront pas lieu. Tous les entretiens sont finalement conduits par la CPE et tous les AED sont repris ! Sous l'impulsion de la section SNES, enseignants titulaires ou contractuels, CPE, AED ont empêché le licenciement de personnels précaires. Leur solidarité a permis à ces collègues de trouver la force de rentrer en lutte malgré la fragilité de leur contrat. Interpellé par la section académique, le rectorat a signifié aux chefs d'établissement que le congé maternité ne pouvait donner lieu à licenciement et qu'il s'attacherait à remplacer les AED concernées.

Des luttes similaires se sont engagées ailleurs à la toute fin juin, car certains chefs d'établissement estiment pertinent d'attendre le dernier moment pour annoncer à des personnels précaires leur non-renouvellement, ce qui leur laisse bien peu de temps pour chercher un nouvel emploi et leur offre des vacances particulièrement désagréables. Ce fut le cas au collège Levi Strauss de Lille.

## Montigny : faire respecter l'école et ses personnels

A Montigny-en-Gohelle l'année scolaire a été ubuesque. A leur grande surprise, les enseignants du collège Gagarine, dès le jour de pré-rentree, devaient organiser une assemblée générale tant les emplois du temps des classes et les leurs ne ressemblaient à rien : des collèges sur plusieurs établissements avec des services se chevauchant ; d'autres, ayant eu la prétention de faire valoir leur droit à un temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans, passaient plus de temps dans l'établissement que s'ils étaient à temps plein... Ce fut une bataille de 20 jours pour obtenir des conditions de rentrée à peu près dignes pour tous.

Dès octobre, la section, avec l'association des parents d'élèves, devait remonter au combat pour faire battre au CA la proposition du chef d'établissement de vider le fonds de réserve afin de payer une gigantesque facture d'eau consécutive à deux fuites : lettres aux instances rectORALES et académiques, saisine écrite du Conseil Général et alerte des conseillers généraux. Au final, le créancier renonce et la section SNES permet à l'établissement de garder une petite réserve financière qui rend à nouveau possibles des voyages scolaires offrant une ouverture culturelle ambieuse.

En février, la section et les élus en CA ont fait adopter un TRMD amendant la proposition initiale du chef d'établissement mais celui-ci annonçait en séance qu'il ne l'appliquerait pas (en toute illégalité). Les lettres communes de

la section et de l'association des parents d'élèves à Mme le Recteur et au ministère à ce sujet sont restées sans réponse. Le Rectorat ayant choisi de suivre la proposition initiale, la section avec l'aide du secteur juridique du SNES a introduit une requête en cours auprès du Tribunal administratif.

A la même période, l'exaspération des enseignants est à son comble devant des comportements réitérés qui fondent leur sentiment de ne pas être respectés en tant que personne et en tant qu'enseignant. La section organise une journée de grève suivie à plus de 70%, les 24 présents signent un texte dénonçant les modalités de gestion de l'établissement. Regroupés en ateliers toute la journée, ils couchent par écrit, dans un document de huit pages, l'ensemble des dysfonctionnements perçus. Chaque personne impliquée ou témoin dans une situation qu'elle estime inacceptable en signe le récit. Suite à une demande d'audience de la section SNES, quatre représentants sont reçus longuement et avec attention par la Direction Académique. Audit administratif et audit pédagogique sont annoncés. Seul le premier aura lieu. En juin, après seulement deux ans avec le même chef d'établissement, un nouveau est nommé pour la rentrée 2012. Fin juin encore, un projet de caméras de surveillance et le contrat d'objectif étaient balayés par le CA. L'ensemble de ces victoires, dans lesquelles la section SNES a joué un rôle primordial, est le fruit de l'action collective des personnels.

Les luttes victorieuses des sections d'établissement de Gravelines, Libercourt et Montigny sont pour tous un encouragement à ne jamais renoncer à se battre pour le service public d'éducation. Elles démontrent la présence concrète du SNES aux côtés des personnels : quelle autre organisation est ainsi en capacité d'agir dans les CA et dans les établissements ? Elles favorisent la syndicalisation et peuvent être le terreau sur lequel construire des mobilisations plus grandes, tant politiques nationales et situations locales sont inséparables.

# GRETA des terres d'Opale : des contractuels exploités depuis le passage aux 35 heures !

PAR THIERRY QUETU

**Terres d'Opale... terres de mission pour certains "managers", qui tentent d'utiliser une baisse du temps de travail pour imposer... une hausse de la charge de travail ! Et le respect des personnels ? Terra incognita.**

**Travailler plus pour gagner moins !**

Depuis mai 2010, les contractuels du GRETA des terres d'Opale sont enfin passés aux 35 heures hebdomadaires. Mais au pôle de Boulogne, par un tour de passe-passe, cette « baisse du temps de travail » avec de nouvelles dispositions a en fait fortement alourdi la charge de travail des collègues contractuels. Les obligations de service comportent en effet des heures de cours, comme pour les titulaires, mais également des heures « autres » (rencontre avec les stagiaires, bilan de compétences, bilan d'actions, ...). La loi définit un coefficient selon le type d'heures effectuées : par exemple, 1 heure de cours correspond à 2,17 heures « autres ».

Le GRETA a imposé une obligation de service

en apparence plus basse que les textes en vigueur, mais en appliquant un coefficient de 1,25 pour les heures d'enseignement (1 heure de cours = seulement 1,25 heures « autres »). Concrètement, le passage de 39h à 35h devrait induire moins d'heures à effectuer mais dans les faits, 1110 heures de cours sont à dispenser au lieu des 810 maximum par an.

Les arguments développés par le chef d'établissement, ordonnateur du GRETA, sont inspirés du plus parfait « bon sens libéral » et dignes des pires chefs d'entreprise : les conditions particulières de ces cours, mais aussi la concurrence avec des entreprises privées, les charges salariales trop importantes, des dispositions indispensables pour éviter les licenciements (accord de compétitivité ?), l'incompréhension entre la direction et les syndicats, ou carrément le sauvetage du GRETA.

**Résistance !**

La section académique du SNES a interpellé le rectorat qui se retranche derrière l'autono-

mie des GRETA pour cautionner ces pratiques. Le SNES soutient les collègues dans leurs démarches pour faire reconnaître leurs droits, en n'excluant pas le recours au tribunal administratif.

Ce combat prend un éclairage particulier en cette période : le ministère a envoyé aux organisations syndicales un protocole de discussion sur l'avenir des GRETA. Ce texte présente de réelles avancées sur la place de la Formation continue des adultes dans l'Education nationale et sur les statuts des personnels. Mais au travers des questions posées, toutes les orientations sont possibles : celles mises en œuvre au GRETA des terres d'Opale ne doivent surtout pas être un exemple à suivre et le SNES refusera des évolutions de ce type.

Pour accéder au protocole de discussion sur l'avenir des GRETA :

[http://www.snes.edu/PROTOCOLE-GRETA.html?var\\_mode=calcul](http://www.snes.edu/PROTOCOLE-GRETA.html?var_mode=calcul).

Vous pouvez donner votre avis sur les questions posées en les faisant parvenir à [fca@snes.edu](mailto:fca@snes.edu).

## Remplacements La valse des TZR

PAR MICHAËL COLIN

**Le changement décidément n'arrivera pas par les conditions de travail des TZR (Titulaires affectés sur une des 6 Zones de Remplacement de l'académie), ni par leur nombre.**

En effet, après une baisse déjà dramatique de 15,4% des effectifs à la rentrée 2011, la rentrée 2012 voit encore une baisse de 5,6% du nombre de TZR de l'académie (second degré hors PLP et EPS). Ainsi, depuis 2006, l'académie a perdu 26,8% de son potentiel en remplaçants titulaires. Et quand on regarde précisément les disciplines, l'on s'aperçoit que la diminution du nombre de TZR s'accompagne d'une recomposition : on trouve parmi les 1282 remplaçants 2<sup>nd</sup> degré de l'académie (toujours hors PLP et EPS) davantage de professeurs de physique chimie et appliquée et de STI, chassés des postes fixes par les réformes ; ce qui entraîne mécaniquement une diminu-

tion des moyens dans les autres matières. Deux zones restent stables (Lille et Flandre), les 4 autres perdent des moyens humains, en particulier la ZR Hainaut Cambrésis (- 51 TZR).

Ceci aura donc deux conséquences graves : il sera de plus en plus difficile de se faire remplacer en cours d'année, et les TZR vont voir augmenter la distance entre leur établissement de rattachement et leurs établissements d'exercice par ailleurs en augmentation... : c'est ainsi que sur les 810 TZR qui étaient affectés fin juillet pour cette rentrée, au moins 6 TZR sont déjà placés sur 4 établissements, 54 le sont sur 3, 286 sur 2. 63% des TZR étaient déjà affectés fin juillet (hors présence des élus des personnels suite au refus de la rectrice) : une part importante d'entre eux à l'année et d'autres pour des remplacements « courts », inférieurs à une année scolaire, de quelques jours à quelques mois.

Le tableau disponible à partir du lien ci-dessous montre que la situation, déjà très compliquée dans certaines disciplines, ne va pas s'améliorer, bien au contraire. Ainsi, l'éco-gestion, les maths ou encore l'anglais sont des disciplines où le remplacement est des plus compromis. Des contractuels ont été affectés dès la rentrée.

La bataille à mener sur les postes est donc bien au cœur de nos revendications, car s'il est absolument nécessaire de voir abonder les dotations en heures postes dans les établissements, il faut aussi en parallèle abonder l'académie en moyens de remplacement par des personnels titulaires (mieux traités et volontaires pour ces missions indispensables) et non en multipliant le recours aux non titulaires ou l'affectation forcée hors discipline.

<http://www.lille.snes.edu/spip.php?article2341>

# STI2D : Peillon annonce un changement... de discipline

## Reconversion forcée pour les profs de STI

PAR FRANCIS LECHER ET THIERRY QUETU

**Les séries technologiques ont été brutalement remises en cause par Chatel. Peillon apporte sa touche personnelle : reconversion forcée pour les profs de STI.**

Dans une note de service aux recteurs datée du 27 juin dernier, le ministère explique que suite à la création de nouveaux CAPET et agrégation de sciences industrielles de l'ingénieur, tous les enseignants de STI doivent changer de discipline (de 42 spécialités vers seulement 4 de STI2D ou vers la technologie). La décision doit être remontée au rectorat pour le 15 octobre, et tenir compte des compétences des collègues, mais aussi des besoins de l'établissement. Le CAPET de technologie collège étant supprimé, les futurs titulaires de ces nouveaux CAPET ont vocation à enseigner également la technologie. Refuser ou accepter ces évolutions sera lourd de

conséquences pour les enseignants : perte d'une qualification brutalement rayée d'un trait de plume, risque de subir une mesure de carte scolaire si vous avez effectué ou accepté un mauvais choix, réaffectation définitive en technologie collège, fermeture de tout accès au "post-bac", etc.

En outre, le Rectorat de Lille a anticipé sur ces reconversions forcées en nommant dès la rentrée des collègues de STI à temps plein en technologie. Suite à l'interpellation du SNES, il a précisé dans un courrier du 31/08/2012 que seuls les enseignants ayant déjà exercé en technologie feraient l'objet d'affectations à temps plein dans cette discipline. Il n'en reste pas moins que ces affectations sont contestables juridiquement tant que les reconversions ne sont pas entérinées. Rapprochez vous donc de la section académique si vous êtes victime d'une telle affectation.

### Les STI, laboratoire de la dis-qualification ?

**Ces dispositions doivent alerter tous les enseignants et pas uniquement les collègues de STI :** elles sont une remise en cause du statut et de l'identité de chaque enseignant (à travers sa discipline). A qui le tour ensuite ?

Le SNES dénonce cette circulaire et demande son abrogation. Il est malheureusement le seul syndicat du second degré à demander cette abrogation : qui ne dit mot consent ?

Le conseil syndical, réuni le 17 septembre, a décidé, outre l'envoi d'une lettre au rectorat et aux IPR, d'un **rassemblement devant le rectorat le jeudi 27 septembre à 15 h, assorti d'un appel à la grève.**

Signez la pétition pour l'abandon de cette procédure :

[www.snes.edu/petitions/index.php?petition=25](http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=25)

### Des miettes pour nos retraites !

Alors que nous revendiquons le retour au droit à la retraite à 60 ans pour tous, le gouvernement s'est contenté d'accepter que ceux qui ont commencé à travailler avant 20 ans et ont déjà cotisé tous leurs trimestres puissent partir avant 62 ans. Il ne s'agit par ailleurs aucunement d'un "cadeau" du gouvernement aux salariés concernés, puisque ce dispositif est entièrement financé par une augmentation des cotisations d'assurance vieillesse. Le droit légitime de partir plus tôt pour ceux qui ont commencé à travailler tôt sera financé par l'ensemble des salariés ; point de nouvelle conquête sociale derrière tout cela. Le SNES et la FSU ne peuvent se satisfaire d'une mesurette aussi limitée et insignifiante et continueront à porter des revendications pour un retour à la retraite à 60 ans pour tous sur la base de 37 ans 1/2 de cotisations. En outre, l'application de ce décret est particulièrement complexe. Depuis la réforme de 2003 amplifiée par toutes les modifications ultérieures, le calcul des retraites est devenu un exercice extrêmement compliqué et quasiment individualisé ; c'est d'ailleurs ce qui était voulu par le pouvoir en place : comment mieux éviter les revendications collectives qu'en individualisant les situations ?

Karine Van Wynendaele

## Retraité-e-s... et syndiqué-e-s : la preuve par 9

*9 bonnes raisons de rester syndiqué-e au SNES lorsqu'on est retraité-e :*

- 1 Pour continuer à défendre et à promouvoir le Service Public d'Éducation auquel nous tenons ;
- 2 Pour manifester notre solidarité avec les actifs en s'associant à leurs luttes ;
- 3 Pour défendre notre pouvoir d'achat : le montant de la pension est lié au dernier salaire perçu, donc se battre pour les rémunérations des actifs c'est aussi se battre pour améliorer la pension ;
- 4 Pour ne pas laisser à des associations la représentativité du monde des retraités, des associations dont le fonctionnement est loin d'être transparent et dont la priorité n'est pas le développement des luttes ;
- 5 Pour défendre notre système de protection sociale, basé sur la solidarité ; c'est un domaine où les retraités peuvent souvent apporter leurs compétences liées à l'expérience qu'ils ont acquise ;
- 6 Pour apporter des propositions quant au financement de la perte d'autonomie, un problème qui concerne autant les actifs que les retraités ;
- 7 Pour agir collectivement, au sein de la FSU, avec les retraités des autres syndicats nationaux de notre Fédération, mais aussi avec les autres Unions Confédérales de Retraités ;
- 8 Pour être informé en continuant de recevoir toutes les publications du SNES et de la FSU envoyées aux actifs, et en plus celles dédiées aux retraités ;
- 9 Pour participer à la vie de notre syndicat : les retraités sont représentés au secrétariat académique du SNES, à la C.A académique, aux Congrès académiques et nationaux ainsi que dans les différentes instances de la FSU.

Yves Pannequin

Un syndiqué averti en vaut deux...

## Des stages syndicaux de proximité dans l'académie

**Face aux "réformes" agressives ou aux pratiques managériales très inventives, on peut parfois se sentir isolé dans son établissement. Mais les situations locales et individuelles sont toujours liées à des problèmes plus larges. Un petit stage syndical ne peut pas faire de mal...**

**D**epuis des mois, les attaques du gouvernement ou du rectorat pour nous imposer des contre-réformes portant atteinte à nos conditions de travail, provoquent de nombreuses souffrances, et nuisent gravement au fonctionnement déjà chaotique du système éducatif. Dans les établissements où nos sections syndicales ont peu de poids, elles sont parfois difficiles à contrer localement. Les chefs d'établissements imposent alors les remplacements à l'interne, les heures de vie de classe alors qu'elles ne sont pas rémunérées, les remplacements des collègues lors des sorties scolaires, l'organisation de l'épreuve d'histoire des arts hors temps de travail et sans rémunération, les contrats d'objectifs et de moyens... Ces atteintes à nos conditions de travail vont bien souvent même au-delà du respect des textes officiels. **Mais là où nos sections syndicales sont solides, nous avons réussi à faire respecter nos droits, à neutraliser l'application de cer-**

**taines réformes que nous contestons.** Cela montre que l'organisation collective est aussi efficace localement et qu'il est toujours nécessaire d'y recourir, quel que soit le nouveau contexte politique.

La section académique de Lille a décidé cette année de faire du renforcement des sections syndicales son objectif prioritaire sur le terrain. **Nous organiserons un mardi après-midi de chaque mois, à partir du mois d'octobre, 3 stages syndicaux de proximité d'une demi journée** pour développer, avec les collègues des établissements du secteur, l'information sur nos droits et nos obligations dans les établissements. Il suffira de choisir le lieu en fonction de ses préférences.

Planning des stages de proximité d'octobre à décembre 2012 :

### Le 23 octobre

- \* Collège Levi-Strauss de LILLE.
- \* Collège Théodore Monod de ROUBAIX.
- \* Collège Saint Exupéry de DOUVVIN.

### Le 27 novembre

- \* Collège de CALAIS (à déterminer - voir site).
- \* Collège des Flandres à HAZEBROUCK.
- \* Collège R.Rolland de WAZIERS.

### Le 18 décembre

- \* Collège Villars de DENAIN.
- \* Collège Vauban à MAUBEUGE.
- \* Collège de l'Esplanade à SAINT OMER.

Un stage identique est prévu simultanément en janvier dans le Cambrésis, le Boulonnais et le Dunkerquois.

**Le droit syndical prévu par le statut de la fonction publique ne s'use que si on ne l'utilise pas.** Tous les fonctionnaires, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours maximum par an de stage de formation syndicale. Pour en bénéficier, il suffit de déposer la demande auprès de l'administration de ton établissement (modèle ci-contre). L'absence de réponse du rectorat vaut accord. Il s'agit d'un droit à absence, les cours ne doivent donc pas être rattrapés.

**Ces stages ne se substituent pas aux heures d'information syndicale.**

**Si vous souhaitez la présence de représentants de la section académique pour les animer,** il suffit d'envoyer un message électronique à : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) ou d'appeler les permanences au 03 20 06 77 41 (dès 14h30 les lundi, mardi, mercredi et vendredi).

## Forum FSU 59/62



## Décentralisation : une démocratie en trompe-l'œil

Vendredi 23 novembre 2012 - Bourse du Travail (Hellemmes)

17h – 21h (horaire à confirmer)

Les discours officiels sur la décentralisation louent la « proximité », la plus grande « efficacité » de l'action publique lorsqu'elle est menée « au plus près du terrain ». 30 ans de décentralisation équivalraient à 30 années de progrès de la démocratie et du pouvoir des citoyens, à tel point que le gouvernement (et certains lobbies) voudraient aller encore plus loin... sans avoir jamais fait de bilan sérieux. Un progrès pour la démocratie, la décentralisation ? Ou bien un vecteur de professionnalisation des élus, de dépolitisation des enjeux via « l'expertise », de mise en concurrence des « territoires » plus ou moins « attractifs » ? Quel fonctionnement politique réel cache le discours rituel sur la « démocratie de proximité » ?

- **Débat** avec D. Guéranger, chercheur en science politique et co-auteur de *La politique confisquée*, éditions du croquant, 2011, et Ph. Enclos, professeur de droit à Lille 2.
- **Table-ronde** avec des syndicalistes FSU, CGT et Solidaires.



## Ensemble, faire le point et s'organiser

Face au pouvoir accru des chefs d'établissement, à l'augmentation de la charge de travail et à l'apparition de textes qui introduisent de nouvelles obligations, les stages de proximité d'une demi-journée auront pour but de faire le point sur nos obligations... et nos droits, et sur les moyens disponibles pour résister.

### Quelles sont nos obligations et nos droits ?

- Si un collègue est absent, peut-on m'imposer de le remplacer ?
- Quelles sont les réunions obligatoires ?
- L'administration peut-elle imposer des devoirs communs ?
- Suis-je obligé d'être prof principal ?
- Le professeur principal doit-il faire les heures de vie de classe ? Est-il payé ?
- Dois-je rester si je n'ai pas d'élèves ? Dois-je rattraper mes heures ? ...
- Comment contester ma note administrative ou consulter mon dossier ?
- Etc.

### Comment mieux s'organiser collectivement et se défendre dans son établissement ?

- Comment monter ou faire vivre une section syndicale ?
- Comment agir collectivement dans l'établissement ?

## La formation syndicale sur le temps de travail est un droit ouvert à tous

Le droit à la formation syndicale est inscrit dans le statut de la fonction publique. Il concerne tous les salariés, titulaires ou non-titulaires, syndiqués ou non-syndiqués. Il ne s'use que si l'on ne s'en sert pas...

### Comment s'inscrire ?

La demande de stage de formation syndicale doit être adressée au recteur et déposée **un mois à l'avance** auprès de l'administration de ton établissement (modèle ci-dessous). L'absence de réponse du rectorat vaut accord. Il s'agit d'un droit, les cours ne doivent donc pas être rattrapés. Il suffit ensuite de renvoyer le coupon au SNES ou de nous informer par téléphone ou par internet de ton inscription au stage.

A renvoyer au SNES : 209 rue Nationale 59000 Lille, ou par voie électronique ou [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu) ou 03 20 06 77 41.

Je me suis inscrit(e) pour participer au stage de formation syndicale du mardi ..... au collège .....

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse électronique : .....

Téléphone : .....

### MODELE DE DEMANDE INDIVIDUELLE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

à déposer auprès du chef d'établissement au moins trente jours avant le début du stage

Nom - Prénom : .....

Date : .....

Grade et Fonction : .....

Établissement : .....

À Madame le Recteur

Sous couvert de M<sup>(1)</sup>

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera .....

Il est organisé par la section académique du SNES (FSU) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

<sup>(1)</sup> Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

## Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

### Siège du S3 :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE  
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax : 03 20 06 77 49  
e-mail : s3lil@snes.edu  
Site internet : www.lille.snes.edu

### Siège du S2 Nord : Siège du S3.

### Siège du S2 Pas-de-Calais :

Maison des Sociétés, rue A. Briand,  
62000 - ARRAS

### S3 :

Secrétaire académique : Karine BOULONNE.  
Secrétaires adjoints : Michaël COLIN, Emilie DOOGHE, Grégory FRACKOWIACK, Catherine PIECUCH, Thierry QUETU, Karine VAN WYNENDAELE  
Trésoriers : Nicole COURSELLE, François DUCEPPE LAMARRE.

### S2 Nord :

Secrétaire : Philippe LESTANG.  
Secrétaires adjoints : Eric DELANGUE, Magali LAUMENERCH, Gilles SURPLIE.

### S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire : Jean-François CAREMEL.  
Secrétaires adjoints : Eric DUFLOS, Grégory FRACKOWIACK, Catherine PIECUCH, Thierry QUETU.  
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

### Secteurs

#### \* Pour toute question d'ordre syndical

- **Emploi** : Sabria BEKKOUCHE, Karine BOULONNE, Noëlle CÉLÉRIER, Michaël COLIN, Emilie DOOGHE, Alexis MOREL, Thierry QUETU.  
- **Surveillance et missions associées** : Karine VAN WYNENDAELE.  
- **Droits et libertés** : Didier COSTENOBLE, Philippe LESTANG, Catherine PIECUCH.  
- **Formation continue des adultes** : Philippe GAUDRY.

- **Précarité** : Alice ACHILLE, Karine GALAND, Karine VAN WYNENDAELE.  
- **TZR** : Sabria BEKKOUCHE, Michaël COLIN, Michaël KAIM, Alexis MOREL.  
- **Retraites** : Karine VAN WYNENDAELE.  
- **Collèges 59** : Eric DELANGUE, Arlette DESPRETZ, Juliette DOOGHE, Hélène FROMENT, Magali LAUMENERCH, Philippe LESTANG.  
- **Collèges 62** : Jean-François CAREMEL, Clothilde DOZIER, Eric DUFLOS, Grégory FRACKOWIACK.  
- **Lycées** : Michaël COLIN, Odile DEVERNE, Romain GENY, Francis LECHER, Vincent PERLOT, Catherine PIECUCH, Gilles SURPLIE.  
- **Enseignement technologique** : Boris DUQUESNE, Philippe GAUDRY, Frédéric HOCHART, Francis LECHER, Willy LEROUX, Alexis MOREL, Thierry QUETU.  
- **Publications** : Odile DEVERNE, Emilie DOOGHE, Romain GENY.  
- **Hygiène et sécurité** : Eric DELANGUE, Francis LECHER, Joël VUULSTEKER.  
- **Informatique** : Boris DUQUESNE, Frédéric HOCHART, Francis LECHER, Willy LEROUX.

### A qui écrire ?

#### \* Pour toute affaire personnelle concernant votre catégorie :

**Agrégés** : Noëlle CELERIER, Michaël COLIN.  
**Assistants d'éducation** : Karine VAN WYNENDAELE.  
**Certifiés** : Karine BOULONNE.  
**C.o.Psy. ou D.c.i.o.** : Caroline LAURENT.  
**C.p.e.** : Guy CARPENTIER.  
**Documentalistes** : Emilie DOOGHE.  
**Non titulaires** : Alice ACHILLE, Karine GALAND.  
**P.e.g.c.** : Serge HENOCQ.  
**Retraités** : Yves PANNEQUIN.  
**Stagiaires** : Karine BOULONNE.  
**T.z.r.** : Michaël COLIN.  
**Problèmes médicaux** : Michaël COLIN, Karine VAN WYNENDAELE.

### Les permanences

#### • Pour tous :

Permanences au local tous les jours de 14 h 30 à 18 h (sauf le jeudi), ainsi que le jeudi de 10 à 12 h (CPE)  
Téléphone : 03 20 06 77 41 • Fax : 03 20 06 77 49  
- Courriel : s3lil@snes.edu  
• Site : www.lille.snes.edu

#### • Permanences particulières :

Les permanences sont « généralistes » et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez rencontrer les responsables de votre caté-

gorie et d'un secteur précis aux jours suivants, selon les horaires de la permanence :  
**Stagiaires** : mercredi  
**TZR** : lundi  
**Non titulaires** : vendredi  
**Agrégés** : lundi et vendredi  
**Certifiés** : mercredi et vendredi  
**Personnels de surveillance** : mercredi et vendredi  
**CPE** : jeudi (10 - 12 h)  
**Documentalistes** : mardi  
**Retraités** : mercredi

En cette rentrée 2012, 4 de nos militants les plus actifs manqueront à l'appel de la section académique, tous pour de bonnes raisons, même si nous les retrouverons à l'occasion des mobilisations syndicales.

**Gérard Ansel**, enseignant de Lettres-Histoire, élu et responsable de la catégorie des PEGC, a fait valoir ses droits à retraite le 1<sup>er</sup> mars, à notre grande surprise, tant son allure juvénile ne permet pas de deviner son âge. « Permanencier du mardi », représentant et défenseur d'un corps mis en extinction, il était également S1 de son collège d'Avesnes le Comte et représentant SNES dans les instances départementales. Nous lui souhaitons de profiter d'une retraite aussi active que l'a été sa vie professionnelle.

**Séverine Duval**, professeur d'Histoire-Géo, S1 du collège de Libercourt et élue Ecole Emancipée à la CAA, déléguée au congrès national, a, elle, rejoint l'académie de Nantes, après une dernière action victorieuse (grève en juin pour défendre des AED). Elle était de toutes nos manifs et conseils syndicaux, ses premiers contacts avec sa nouvelle région montrent qu'elle saura y reproduire très rapidement son investissement enjoué.

**Françoise Mortier**, professeur de Physique-Chimie, trésorière adjointe, partira en retraite au 1<sup>er</sup> trimestre 2013. Main de fer dans un gant de velours, elle a scrupuleusement veillé à la bonne tenue des comptes de la section académique, vérifiant chaque ligne des bulletins d'adhésion, assurant les relances pendant les vacances scolaires. Avec Nicole Courselle, trésorière en titre, elle a assuré le bon déroulement des congrès, stages ou autres réunions, organisant aussi manifestations régionales ou nationales, pensant aux mille détails pratiques sans lesquels rien n'aurait pu se faire. Françoise était également S1 du collège le Triolo de Villeneuve d'Ascq pendant une période où le bras de fer avec la direction était quasi-permanent. A elle aussi, nous souhaitons une heureuse retraite !

**Didier Porthault**, responsable COPSY pour l'académie, incarnait la voix de l'orientation dans les instances départementales et académiques, intervenant au nom des personnels, mais aussi des élèves, défendant avec la même conviction les 3 voies (professionnelle, technologique et générale) pour qu'elles deviennent des filières de réussite, rattrapant des décrocheurs ou des mal affectés, luttant contre la fusion et la fermeture des CIO, pour que l'académie de Lille dispose d'un service public d'orientation pour tous, accessible sur l'ensemble du territoire. Il a choisi de rejoindre l'académie de Dijon où il saura porter ses valeurs humaines, professionnelles et syndicales.